

Compte rendu réunion du Conseil Municipal

Du 12 février 2010

Date de convocation : 8 février 2010

PRESENTS : ZDAN Michel, FERNET Josette, LORRAIN Jean-Luc, VILLAESCUSA Sylvie, CHENIN Joséphine, GLENADEL Jacques, Noël MESPLES, Florence DEMESSANCE, SABATIER Evelyne

EXCUSES : NOYES Sylvie, Catherine TEYSSEYRE (pouvoir donné à Jean-Luc Lorrain)

ABSENTS :

SECRETAIRE : VILLAESCUSA Sylvie

COMPTE RENDU : Séance ouverte à 20h40

Approbation du compte-rendu du 22 janvier 2010 à l'unanimité après prise en compte des modifications

1. **Bâtiment communal** :

Organismes consultés DEKRA et QUALICONSULT pour les missions « contrôle technique » et « SPS ».

a) **Choix de l'organisme de mission « Contrôle technique » :**

- DEKRA : 6270.00 € HT soit 7498.92 € TTC
- QUALICONSULT : 4512.00 € HT soit 5396.35 € TTC + vérification technique et assistance en main d'œuvre (vérification de l'aménagement pour les handicapés) 418.60 € TTC

Le conseil opte à l'unanimité pour Qualiconsult.

b) **Choix de l'organisme de mission « SPS »**

- DEKRA : 3382.00 € HT soit 4044.87 € TTC
- QUALICONSULT : 1720.00 € HT soit 2057.12 € TTC

Le conseil opte à l'unanimité pour Qualiconsult.

c) Choix des entreprises et établissement de OS (ordres de services)

- Lot 1 : gros œuvre, société Martin pour un montant de 112 239.40 € HT (sur la base uniquement)
- Lot 2 : charpente, société Cancé pour un montant de 44 982.08€ HT (sur la base uniquement)
- Lot 3 : électricité, société Veelec pour un montant de 20 152.22 € HT (sur la base + option réseau informatique)
- Lot 4 : plomberie, Ets Ricaud pour un montant de 11 558.00 € HT (sur la base uniquement)
- Lot 5 : VRD, société Aguirre pour un montant de 34 848.20 € HT (sur la base uniquement)
- Lot 6 : menuiserie extérieure, société Labastère pour un montant de 22 717.36 € HT (sur la base uniquement)
- Lot 7 : cloisons, société Martin pour un montant de 8 521.34 € HT (sur la base uniquement)
- Lot 8 : menuiserie intérieure, société CCB pour un montant de 4 395.00 € HT (sur la base uniquement)
- Lot 9 : sols durs, société Martin pour un montant de 6 447.50 € HT (sur la base uniquement)
- Lot 10 : peintures, société Techené pour un montant de 10 815.63 € HT (sur la base uniquement)
- Lot 11 : serrurerie, société Cancé pour un montant de 5 366.00 € HT (sur la base uniquement)

Remise de 1 708.24 € HT accordée par la société Martin

Montant total de réalisation 280 334.49 € HT

Le conseil vote le choix des entrepreneurs à l'unanimité.

2. CCVA : modification des statuts (nom de l'EPCI – article V : assainissement non collectif) :

Première modification : modification du nom de l'EPCI : passage de CCDVA à CCVA

Deuxième modification : définir la compétence assainissement comme pleine et entière, que ce soit les constructions intervenues après l'adhésion des communes au CCVA et les constructions antérieures à l'adhésion.

Après lecture des statuts M. Le Maire propose que les statuts soit également modifiés dans l'article concernant le financement de la CCVA afin qu'il n'y ait qu'une délibération.

Le conseil décide de mettre la délibération en attente de la décision de la CCVA.

3. Location des salles (revoir les tarifs) :

M. Le Maire propose que les tarifs de location accordés aux associations lors de manifestations amenant des gains aux associations soient augmentés et passent de 39 € TTC à 75 € TTC pour la salle polyvalente et de 8 € TTC à 25 € TTC à pour la salle de réunion. Ces tarifs seront applicables dès le 1^{er} octobre 2010 et révisés annuellement.

M. Le Maire précise qu'une soirée par an est offerte aux associations.

4. Délibération concernant l'aire de retournement au Moulin d'Orein

Création d'une nouvelle parcelle n°46 appartenant à la Commune. Convention entre la commune et le propriétaire pour la cession gratuite de la part de terrain contre les accès busage du fossé. Réalisation d'une plateforme en aire de retournement pour le ramassage des ordures ménagères.

Délibération prise à l'unanimité pour autoriser M. Le Maire à la signature de l'acte notarié.

5. Renouvellement du contrat de la secrétaire de mairie

Si le contrat est reconduit en l'état, cet employé ne peut pas bénéficier des formations prévues pour les employés communaux car elle n'est pas agent territorial.

M. Le Maire propose de faire créer un poste d'agent territorial en contrat CDI pour 8 heures hebdomadaires.

Abstentions : 2

Pour : 8

6. Questions diverses :

- a) M. Le Maire précise qu'il serait bon de convoquer les associations pour la préparation de la Fête de la Musique, le lundi 15 mars 2010 à 20h30 à la salle de réunion.
- b) Création du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de la Haute-Garonne : transferts de compétences, création des commissions (président + vice-président), création de la commission d'appels d'offres. C'est un regroupement de toutes les compétences de tous les syndicats de l'eau et de l'assainissement, ayant pour but de favoriser le domaine public. Prochaine réunion le 10 mars 2010.
- c) Conseil municipal des jeunes, présentation par Jean-Luc Lorrain, sur proposition de Mme Sabatier, d'un exemple de règlement d'un conseil existant (comité d'éthique, financement, élections, éligibilités, actions, etc ...). Possibilité aussi de créer un conseil intercommunal des jeunes. L'ensemble du conseil a accueilli favorablement cette proposition, et va réfléchir à la manière la plus adéquate de donner suite.

Séance levée à 22h55